

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le **18 AVRIL**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie DUCOUT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2014

PRESENTS : Mme DUCOUT, Maire, Mme HERVE, M. JOYET, Mme CHAINTRIER, M. BERNARD, Mme SERVANT, , Adjoints, M. ROUSSEILLE, Mmes LHOPITAL, BERTAU, GROIZELEAU, MM. TERRIGEOL, BROUSTET, BERGON, BUGNON, Mmes ROUDIER, VASILE MM. VAGILE, VIE, Mmes RIVIERE, CORRE, MM. PERIER, CARITAN.

POUVOIRS : M. JOUBERT donne pouvoir à Mme HERVE.

Secrétaire de Séance : M. VAGILE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014

La séance est ouverte à 19 h et Madame le Maire, après avoir vérifié que le quorum était atteint, fait procéder à l'élection du secrétaire de séance : M. VAGILE est désigné à l'unanimité. Elle fait ensuite approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - Création de commissions communales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer les commissions communales et de désigner leurs membres comme suit :

Pôle Finances, Administration Générale, Urbanisme et Développement Durable: Stéphane Bernard

- Commission des Finances: Stéphane BERNARD, Luc BUGNON, Aurélie ROUDIER, Jean-François ROUSSEILLE, Christophe TERRIGEOL, Pierre CARITAN

- Commission du Personnel: Stéphane BERNARD, Sébastien BROUSTET, Luc BUGNON, Aurélie ROUDIER

- Commission de l'Urbanisme: Stéphane BERNARD, Jacky JOUBERT, Jean-Luc PERIER

- Commission du Développement Durable: Stéphane BERNARD, Florian VAGILE, Pierre CARITAN

- Commissions d'Appel d'offres : Valérie DUCOUT, Maire
Titulaires: Sébastien BROUSTET, Jean-François ROUSSEILLE, Jean-Luc PERIER
Suppléants: Samuel BERGON, Stéphane BERNARD, Jackie VIE

Pôle Santé, affaires Sociales, Emploi, Affaires scolaires : Béatrice CHAINTRIER

- Commission Affaires sociales, santé et emploi: Béatrice CHAINTRIER, Marie-Françoise LHOPITAL, Béatrice GROIZELEAU, Nathalie SERVANT, Murielle CORRE

- Commission des Affaires scolaires: Béatrice CHAINTRIER, Aurélie ROUDIER, Jacques JOYET, Stéphane BERNARD, Nathalie SERVANT

Pôle Infrastructures, Voirie, Bâtiments, Patrimoine et espaces verts : Jacky JOUBERT

- Commission de la voirie et des infrastructures (réseaux aériens et souterrains): Jacky JOUBERT, Luc BUGNON, Jean-François ROUSSEILLE, Sébastien BROUSTET, Jackie VIE

- Commission des bâtiments et du patrimoine: Jacky JOUBERT, Sébastien BROUSTET, Jean-François ROUSSEILLE, Luc BUGNON, Jackie VIE

- Commission des espaces verts et du fleurissement: Jacky JOUBERT, Samuel BERGON, Luc BUGNON, Béatrice CHAINTRIER, Nadine HERVE, Nathalie SERVANT, Brigitte BERTAU

Pôle Commerce, Economie : Nathalie SERVANT

- Commission des commerces, de l'artisanat et des entreprises: Nathalie SERVANT, Sébastien BROUSTET, Samuel BERGON, Jean-François ROUSSEILLE, Christophe TERRIGEOL, Brigitte BERTAU

- Commission des commerçants non sédentaires et des marchés: Nathalie SERVANT, Samuel BERGON, Florian VAGILE, Brigitte BERTAU

Pôle Culture, Sport, Jeunesse, Associations, communication : Jacques JOYET

- Commission Culture et associations: Jacques JOYET, Raluca VASILE, Marie-Hélène RIVIERE, Béatrice GROIZELEAU

- Commission des sports et de la jeunesse: Jacques JOYET, Raluca VASILE, Stéphane BERNARD, Samuel BERGON, Luc BUGNON, Florian VAGILE

- Commission de la communication: Jacques JOYET, Samuel BERGON, Raluca VASILE

- Commission du cinéma: Jacques JOYET, Samuel BERGON, Raluca VASILE, Florian VAGILE

Pôle Tourisme, Fêtes, Cérémonies : Nadine HERVE

- Commission du tourisme: Nadine HERVE, Jean-François ROUSSEILLE, Christophe TERRIGEOL, Brigitte BERTAU

- Commission des fêtes et cérémonies: Nadine HERVE, Béatrice CHAINTRIER, Béatrice GROIZELEAU, Marie-Hélène RIVIERE, Brigitte BERTAU

2. - Désignation de délégués au sein des structures intercommunales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, élit, à l'unanimité, les délégués au sein des structures intercommunales ou autres organismes comme suit :

Syndicats Lycées et collèges : Titulaires: Stéphane BERNARD, Béatrice CHAINTRIER, Suppléants: Sébastien BROUSTET, Béatrice GROIZELEAU

Syndicat électrification du blayais : Titulaires: Jacques JOYET, Jacky JOUBERT, Suppléant: Sébastien BROUSTET

Syndicat des eaux : Titulaires: Samuel BERGON, Stéphane BERNARD

Syndicat des marais St Louis et Simon : Luc BUGNON, Nadine HERVE

Syndicat intercommunal du bassin versant de la Livenne:
Titulaires: Luc BUGNON, Samuel BERGON

Conseil Portuaire du Port départemental des Callonges : Titulaire: Sébastien BROUSTET, Suppléant: Samuel BERGON

Syndicat de réhabilitation Port des Callonges (SIVU) : Titulaires: Valérie DUCOUT, Samuel BERGON, Luc BUGNON, Stéphane BERNARD, Brigitte BERTAU, Nathalie SERVANT. Suppléants: Nadine HERVE, Jacky JOUBERT

Prévention routière sécurité urbaine : Nathalie SERVANT

Terre de Rivière- Terre de Garonne: Luc BUGNON

CCAS : Nadine HERVE, Béatrice CHAINTRIER, Raluca VASILE, Béatrice GROIZELEAU, Marie- Françoise LHOPITAL, Murielle CORRE

Questions Défense : Sébastien BROUSTET

Correspondants ERDF Tempête : Samuel BERGON, Jacques JOYET

Commission Locale d'Information Nucléaire: Titulaire: Valérie DUCOUT, Suppléant: Jacques JOYET

3. - Transformation d'emplois territoriaux

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de transformer comme suit les emplois territoriaux suivants, suite à l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire concernée:

- transformation d'un emploi d'Attaché en un emploi d'Attaché Principal au 1er Mai 2014
- transformation d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe en un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er mai 2014
- transformation d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe en un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe au 1er janvier 2015
- transformation d'un emploi d'Adjoint administratif de 1ère classe en un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er août 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder aux transformations d'emplois telles que décrites par Madame le Maire
- de dire que la rémunération afférente sera déterminée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné
- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, notamment de procéder par arrêté à la nomination des agents concernés.

4. - Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PERIER, Conseiller Municipal pour présenter le dossier suivant. Il informe le Conseil Municipal que Madame le Maire a rencontré ce jour l'Adjudant chef DUCOIN, accompagné de représentants du service immobilier de la gendarmerie. Il a été présenté le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, adaptée aux effectifs et aux besoins actuels. En effet, les locaux actuels de la gendarmerie de Saint-Ciers-sur-Gironde, construits en 1974, ne sont plus adaptés aux normes de vie actuelles et de travail pour les personnels et leur famille. Il apparaît que les parcelles cadastrées section F 358, 361 et 362, d'une surface de 11325 m², seraient idéales pour recevoir cette opération. Ces parcelles ont fait l'objet d'une donation à la Commune par les époux CHAPUS et constituant une dépendance du domaine privé de la Commune.

La Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde ne peut toutefois pas assumer le portage financier de l'opération, au titre du Décret 93-130 du 28 janvier 1993. Elle peut néanmoins céder la surface de terrain nécessaire à un éventuel porteur de projet qui répondrait à un projet d'intérêt général et aux besoins financiers de la Commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un accord de principe au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie et à la vente des terrains sus indiqués.

Il est rappelé qu'une estimation de la valeur de ces parcelles a été établie le 7 mars 2013 par la Direction Régionale des Finances Publiques. Une nouvelle estimation sera sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de reconnaître que les locaux actuels de la gendarmerie de Saint-Ciers-sur-Gironde, construits en 1974, ne sont plus adaptés aux normes de vie actuelles et de travail pour les personnels et leur famille
- de dire que la Commune de Saint-Ciers sur Gironde ne peut porter financièrement ce projet au titre du Décret 93-130 du 28 janvier 1993
- d'émettre un accord de principe au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire de la Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde
- d'émettre un accord de principe à la cession, à un promoteur privé de la surface nécessaire à la réalisation d'un projet global d'intérêt général, à prélever sur les parcelles cadastrées section F 358, 361 et 362, d'une surface totale d'environ 11325 m², au profit de l'Etat-Gendarmerie
- de dire qu'une nouvelle estimation de la valeur vénale desdites parcelles devra être établie par la Direction Régionale des Finances Publiques
- d'autoriser Madame le Maire à engager des démarches de négociations avec les acquéreurs potentiels des terrains qui devront présenter préalablement leur projet à la mairie
- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

5 - Demande de dégrèvement sur facture d'eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été destinataire d'une demande de dégrèvement sur facture d'eau transmise par la SAUR, comme suit :

- FRANCOIS ARNAUD 16, Les Rouleaux pour une fuite d'eau sur la période du 11/10/2012 au 22/10/2013. La consommation s'élève à 665 m³. Les travaux de réparation ont été effectués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accorder un dégrèvement de la part assainissement sur la facture d'eau sus énoncée, pour laquelle une fuite d'eau a été relevée et réparée.
- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

6. - Taux 2014 des trois taxes directes locales

Madame le Maire, indique que les bases d'assiette des trois taxes locales sont indexées chaque année par l'Etat. Le coût de la vie a par ailleurs augmenté de 0,7% en 2013. Compte- tenu de l'évolution des bases fiscales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des taux, sans augmentation, comme suit :

- La taxe d'habitation : 10,39%
- La taxe foncière bâtie : 23,52%
- La taxe foncière non bâtie : 74,76%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et cinq abstentions, (MM. PERIER, VIE, CARITAN, Mmes RIVIERE et CORRE) de fixer les taux des trois taxes locales pour 2014, tels qu'indiqués ci-dessus.

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

7. - Demandes de subvention par des associations

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a été destinataire de demandes de subvention présentées par des associations comme suit:

- Amicale des Sapeurs pompiers: organisation du 8ème Solidarbike les 14 et 15 juin 2014.
subvention ordinaire: 466 € subvention exceptionnelle: 777 €. MM. BROUSTET et JOUBERT ne prennent pas part au vote.

- Marcillac vélo Sport: 24ème tour du canton - 500 €

- les Clowns stéthoscopes : 80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité .:

- d'allouer les subventions ordinaires et exceptionnelles telles qu'énoncées par Madame le Maire

- de charger Madame le Maire et en conséquence de l'autoriser à effectuer toute démarche et à accomplir toute formalité nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

8. - Questions diverses

Monsieur Jacques JOYET, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera organisée le 6 Mai prochain avec les associations sportives utilisatrices du dojo et du gymnase, afin de recenser leurs besoins.

Monsieur Christophe TERRIGEOL demande que les PV et documents liés aux séances de Conseil Municipal soient transmis par mail.